



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

17 juin 2019 – ECPM (Ensemble contre la peine de mort), l'Ordre des avocats de Paris, le Conseil National des Barreaux (CNB) et l'Association Française des Avocats LGBT+ (AFALGBT+) se mobilisent lors de la Marche des Fiertés le 29 juin 2019 à Paris, pour dénoncer la criminalisation de l'homosexualité dans 73 pays du monde, dont 12 pays la rendant passible de peine de mort, et pour marquer le soutien de la profession d'avocats en faveur de l'égalité des droits entre les personnes hétérosexuelles et les personnes LGBT.

Affirmer et vivre librement son orientation sexuelle n'est pas un crime et ne devrait nullement avoir sa place dans un Code pénal.

En France, les actes et agressions LGBT-phobes augmentent de manière inquiétante et les témoignages rapportant des actes plus spécialement lesbophobes explosent.

Pour dénoncer les discriminations sexuelles, les condamnations à mort et les exécutions des personnes LGBT+, ECPM, le Barreau de Paris, le CNB et l'AFALGBT+ défilent le samedi 29 juin lors de la Marche des Fiertés de Paris.

À travers la campagne « La peine de mort est homophobe », ECPM exhorte les 12 pays dont la législation prévoit la peine capitale pour homosexualité à la dépénaliser : Afghanistan, Arabie saoudite, Brunei, Émirats arabes unis, Iran, Mauritanie, Qatar, Nigeria, Pakistan, Soudan, Somalie et Yémen.

À travers la campagne « Les avocats vous protègent », les avocats se positionnent en faveur de l'égalité des droits et rappellent leur opposition ferme à toutes les discriminations et toutes les formes de violence.

Les quatre organisations dénoncent également l'ensemble des 73 pays ayant une législation ouvertement homophobe et criminalisant l'homosexualité, rendue passible de peines d'emprisonnement, d'amendes ou encore de coups de fouet.

Les organisations, dont ECPM qui participe depuis 15 ans au cortège de la Marche des Fiertés, se réjouissent de faire front commun aux côtés des avocats afin de défendre la liberté sexuelle et le droit à la vie de chacun, alors que l'homophobie d'État tue toujours. »

---

### RAPPEL DES FAITS

---

- Les condamnations à mort pour homosexualité sont très souvent camouflées sous d'autres prétextes, tel que le trafic de drogue. Il est donc impossible de les chiffrer précisément.

- En avril dernier, Brunei est devenu officiellement le 12<sup>e</sup> pays du monde à condamner à mort pour homosexualité. Malgré les annonces faites par le sultan Hassanal Bolkiahnon, les condamnations ne

sont en aucun cas suspendues, au contraire, elles sont inscrites dans le code pénal suivant la charia la plus stricte.

- L'Afrique est le continent le plus touché par le phénomène de pénalisation des relations homosexuelles. L'Ouganda a tenté à plusieurs reprises de rétablir la peine de mort pour les relations entre même sexe. En Gambie, l'ancien président Yahia Jammeh avait adressé en 2008 un ultimatum aux personnes homosexuelles, leur donnant 24 heures pour quitter le pays sous menace de décapitation.

- Parmi ces 12 pays situés en Afrique et en Asie, sept prévoient la peine capitale pour homosexualité en vertu de la charia. En Iran, Hassan Afshar avait 17 ans lorsqu'il a été reconnu coupable de sodomie avec un autre adolescent. Il a été pendu en 2016 à 19 ans.

## CONTACTS PRESSE

- **Adèle Martignon**, Chargée de communication, ECPM  
01 80 87 70 56 | [amartignon@ecpm.org](mailto:amartignon@ecpm.org)
- **Coraline Vastra**, Responsable de la communication, Conseil National des Barreaux  
06 79 08 18 71 | [c.vastra@cnb.avocat.fr](mailto:c.vastra@cnb.avocat.fr)
- **Emilie Duret**, Co-présidente de l'AFALGBT+  
06 22 72 07 73 | [emilie.duret@me.com](mailto:emilie.duret@me.com)
- **Théodore Malgrain**, responsable du Barreau de Paris Solidarité,  
01 44 32 47 37 | [tmalgrain@avocatparis.org](mailto:tmalgrain@avocatparis.org)